

BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

"Conforme à l'arrêté du 10 Janvier 2017 pris en application de
l'article L.112-1 du code de la consommation"

78 boulevard Hubert Delisle
97410 ST PIERRE
saintpierre@guyhoquet.re

HONORAIRES VENTE

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat, confiés par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. »

Prix du Bien	Honoraires (TTC)
De 0 à 50 000€	Mini 5 000€ 14%
De 50 000€ à 100 000€	12%
De 100 000€ à 150 000€	10%
De 150 000€ à 200 000€	9%
De 200 000€ à 250 000€	8%
De 250 000€ à 300 000€	7%
De 300 000€ à 400 000€	6%
Plus de 400 000€	5%

HONORAIRES LOCATION

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 modifié par la loi ALUR du 24 mars 2014 :
« ... Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 rendant et améliorer les rapports locatifset portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n° 2014-890 du 1^{er} aout 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier

HONORAIRES TTC A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires de visite, de constitution de dossier et rédaction du Bail	8 € /m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie	3 € /m ²

HONORAIRES TTC A LA CHARGE DU BAILLEUR

Honoraires de visite, de constitution de dossier et rédaction du Bail	8 € /m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie	3 € /m ²

Le 01 avril 2017